

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 22 juin 2012
(convocation du 11 juin 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Juin Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel
M. DAVID Alain à M. TURON Jean-Pierre
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
M. BRON Jean-Claude à M. CAZENAVE Charles à partir de 10h50
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à compter de 11h30
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
Mme de FRANCOIS Béatrice à Mme TERRAZA Brigitte à compter de 11h20
Mme. LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean
M. BOUSQUET Ludovic à M. CAZABONNE Didier jusqu'à 10h30
Mme BREZILLON Anne à M. SOLARI Joël à compter de 10h30
Mme CAZALET Anne-Marie à M. GELLÉ Thierry jusqu'à 10h50
M. DAVID Yohan à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
Mme DELATTRE Nathalie à M. BOUSQUET Ludovic à compter de 11h30
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime

Mme. DESSERTINE Laurence à M. DAVID Jean-Louis
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
M. DUPOUY Alain à M. GAUTE Jean-Michel
M. EGRON Jean-François à Mme. LIMOUZIN Michèle
Mlle. EL KHADIR Samira à Mme. EWANS Marie-Christine
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10h30
M. LOTHAIRE Pierre à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. MAURIN Vincent à Mme. MELLIER Claude
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
Mme. PIAZZA Arielle à M. BRUGERE Nicolas
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. ROUYEYRE Matthieu à M. RESPAUD Jacques
Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. COLLET Brigitte
M. SIBE Maxime à Mme. LAURENT Wanda
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à partir de 10h30

LA SEANCE EST OUVERTE

Rapport INOLIA portant sur l'exécution de la délégation de service public du réseau haut débit en 2011

Monsieur GELLE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Délégué de service public, la société Inolia, a adressé, conformément aux dispositions de l'article L1411-3 du CGCT un rapport annuel portant sur l'exécution de la délégation de service public du réseau haut débit en 2011, comportant un compte rendu technique et financier.

Ce document est soumis au Conseil, afin que celui-ci en prenne connaissance et puisse émettre toutes observations utiles au bon déroulement du contrat de DSP, d'une durée de 20 ans, et au respect des engagements du Délégué.

La société Inolia a été créée en juillet 2006. Après une première phase consacrée aux opérations de construction et d'investissement en 2006, 2007 et 2008, l'année 2011 a été marquée par la poursuite des investissements visant à raccorder des clients d'opérateurs usagers du réseau et au développement de la commercialisation des services produits par la délégation.

A – Compte rendu technique

Les offres :

Les principes d'égalité et d'équité définis comme principes de service public se traduisent dans le mode de commercialisation des services, réservés aux opérateurs et fournisseurs d'accès à Internet. Par ailleurs la commercialisation des produits se fait par un catalogue des services, les tarifs étant déterminés par le Délégué.

Les tendances des produits commercialisés sont les suivantes :

- les services DSL :

Cette offre est basée sur le dégroupage, à partir des sites répartiteurs de France Télécom. Plus de 9 603 liens DSL ont été commercialisés au 31 décembre 2011, soit une progression de + 21% par rapport à 2010.

- offre de fourreaux :

Dans le cadre de la signature de l'avenant n° 3 au contrat, visant à la mise à disposition d'infrastructures de télécommunications, des infrastructures sont posées par les services communautaires et mises à disposition du Délégué. Le principal acteur de ce marché est l'opérateur historique France Télécom qui utilise les fourreaux posés dans les ZAC pour raccorder ses clients.

Par ailleurs, des municipalités utilisent ces infrastructures pour déployer des réseaux d'interconnexion entre les bâtiments communaux.

Au cours de l'année 2011 des négociations ont abouti à une baisse du prix de commercialisation de ces infrastructures qui s'établit désormais à 0.98 €/ml pour une distance supérieure à 20 Km.

- offre de fibre optique noire :

Elle constitue une opportunité majeure pour des opérateurs locaux ou pour des gestionnaires de réseaux indépendants.

La location de fibre optique non activée représente au niveau du chiffre d'affaires 30% pour la location et 7 % pour les IRU (location longue durée).

- offre d'hébergement :

Elle consiste dans la mise à disposition d'un espace technique dans un environnement télécoms (énergie, climatisation...) et s'adresse aux opérateurs nationaux et locaux. Son impact sur le chiffre d'affaires est limité (2 %).

- offre de bande passante Lan to Lan :

Elle est une solution pour apporter des services garantis au-delà de 8 Mbit/s et permet l'émergence du très haut débit pour les entreprises.

Elle représente 16 % du chiffre d'affaires.

Commercialisation :

L'année 2011 confirme les bons résultats commerciaux de 2010, avec un peu plus de 3 millions d'euros de Prise d'Ordre (montant total des contrats signés en 2011 en prenant compte les revenus sur la durée de ces mêmes contrats) versus 2,9 M€ en 2010.

Plus de 92 contrats supplémentaires ont pu être signés en 2011 soit plus qu'en 2010 (73 contrats).

Le nombre de bons de commandes signés est en forte augmentation (+ 40 %) avec néanmoins un Arpu (Average Revenue Per User/Revenu moyen par usager) en baisse de 30 % à 28 K€ de Chiffre d'Affaires par nouveau contrat.

Ces derniers constats s'expliquent par un élargissement de la cible du délégataire vers la tranche PME et le maintien des investissements augmentant par conséquent la capillarité et ainsi permettant la connexion du client au réseau avec des Frais d'accès aux services minoré.

Volet technique :

La construction de l'infrastructure ayant été achevée courant 2008, le réseau est totalement opérationnel. Il représente 486 414 ml de génie civil déployé, incluant un linéaire important remis par la Cub dans le cadre de sa politique « Travaux = Fourreaux ».

Le calcul de la disponibilité du réseau est très satisfaisant (supérieur à 99,95 %).

Les matériels actifs ayant été déployés en 2007 et 2008 sont en parfait état de fonctionnement.

B - Analyse économique et financière :

Cette étude, effectuée par l'Inspection Générale et Audit, a permis de dégager l'analyse suivante :

La Communauté Urbaine de Bordeaux a délégué le financement, la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'une Infrastructure de télécommunications au Délégué Inolia.

Les années 2006, 2007 et début 2008 correspondent à la phase de construction du réseau métropolitain. Les années 2009, 2010 et 2011 sont des années de développement de l'exploitation du réseau et de commercialisation de services de la délégation au bénéfice des entreprises.

De nombreux avenants rythment la vie de ce contrat (6 avenants en 6 ans).

Ce rapport présente la situation financière de la société Inolia pour l'année 2011. Le chiffre d'affaires de la délégation progresse d'années en années, tout en restant inférieur au plan d'affaires contractuel. Depuis 2 ans, l'Excédent Brut d'Exploitation de cette délégation est

satisfaisant et s'établit autour de 2 M€. Les investissements ont quant à eux pris un rythme de croisière, aux alentours de 2 M€ par an, correspondant essentiellement aux raccordements des nouveaux clients.

Courant 2011 et 2012, des discussions entre la Communauté Urbaine et son délégataire vont permettre d'aboutir, dans le cadre de la passation d'un avenant n°7, à la reconnaissance du statut de bien de retour des raccordements clients et supprime tout valeur nette comptable non nulle pour tout bien construit en cours de la délégation, à l'exception des cinq dernières années.

Conclusion :

Le Délégant considère que le Délégataire Inolia a rempli correctement ses obligations en 2011.

Par ailleurs, un nouvel avenant 7 a été négocié entre la Communauté urbaine et son délégataire pour tenir compte de l'évolution des marchés et de la technologie, pour mieux répondre au besoin des entreprises en redonnant une certaine dynamique à la commercialisation de l'Infrastructure métropolitain et pour réactualiser certaines clauses de la Convention pour tenir compte des réalités techniques, juridiques et économiques.

Le Conseil de Communauté,

VU les dispositions du CGCT et en particulier l'article L 1411- 3 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le contrat de délégation de service mars 2006

ENTENDU le rapport de présentation

DECIDE :

Article 1 : le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel 2011 de la société Inolia comportant un compte rendu technique et un compte rendu financier.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 juin 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
9 JUILLET 2012

PUBLIÉ LE : 9 JUILLET 2012

M. THIERRY GELLE